GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 01.10.2019	Heure 12h00	Numéro 19.179	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe socialiste

Titre : Compléments d'informations sur la hausse 2020 des primes LAMal

Contenu:

Le canton de Neuchâtel verra l'augmentation moyenne de ses primes être la plus élevée de Suisse à 2,9%. Le groupe socialiste interpelle le Conseil d'État dans le but de connaître de la manière la plus exhaustive possible les raisons présidant à cette augmentation dépassant largement la moyenne suisse.

Développement :

Si, très étrangement, le groupe socialiste constate qu'une fois de plus les augmentations de primes LAMal sont beaucoup plus limitées durant les années électorales, il est toutefois étonné de l'écart à la moyenne dans le canton de Neuchâtel (2,9% contre 0,2%). Il souhaite en particulier savoir :

- s'il y a une corrélation entre l'augmentation des coûts de la santé dans le canton et l'augmentation des primes ;
- quels sont les secteurs de la santé qui contribuent le plus à cette augmentation ;
- quelle est l'augmentation de subsides prévisible avec cette hausse ;
- si la hausse a été budgétée correctement et si l'intensité des aides est maintenue;
- quel est exactement l'impact de la baisse démographique sur la hausse des primes ;
- quel est le niveau des réserves des différentes caisses pour le canton et si ces réserves sont excédentaires ;
- que signifie exactement l'information selon laquelle un acteur important dans le canton avait mal évalué la hausse pour 2019 de 0,5% et sur quelle base il est possible de l'affirmer;
- quels sont les outils de pilotage de l'État pour contenir l'augmentation des coûts et si ces outils sont suffisants.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Baptiste Hurni						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Souhaïl Latrèche	Alexandre Houlmann	Dominique Bressoud				
Johanne Lebel Calame						